STATUT DE L'ARBITRAGE COMPTE RENDU D'ACTIVITES – SAISON 2016/2017

La Commission du Statut de l'Arbitrage s'est réunie à 4 reprises au cours de la saison 2016/2017.

La réunion du lundi 12 septembre 2016 avait pour but de rédiger la liste des clubs en infraction au 15 septembre 2016. Cette réunion permet à un club en infraction de pouvoir régulariser sa situation vis-à-vis du statut de l'arbitrage avant le 31 janvier 2017.

Le jeudi 9 février 2017, la Commission a traité la situation des clubs en infraction au 31 janvier 2017 vis-à-vis du statut de l'arbitrage. 33 clubs se trouvent en infraction, 10 en 1ère année, 8 en 2ème année, 3 en 3ème année et 12 en 4ème année et plus. La commission examine 5 dossiers concernant les mutations d'arbitres, afin de déterminer le club de rattachement.

Suite à la réception de 6 dossiers pour les mutations d'arbitres, une réunion par mail a eu lieu le vendredi 19 mai, afin de déterminer le club de rattachement.

Le lundi 12 juin 2017, la Commission a déterminé la liste définitive des clubs en infraction lors de la saison 2016/2017. Au total 40 clubs sont en infraction, 12 en 1ère année, 15 en 2ème année, 8 en 3ème année et 13 en 4ème année et plus. Conformément à l'article 45 du statut de l'arbitrage, 16 clubs pourront aligner 1 muté supplémentaire et 3 clubs pourront aligner 2 mutés supplémentaires. 1 dossier a été examiné par la commission, concernant le club de rattachement.

La Commission du Statut de l'Arbitrage insiste sur la nécessité pour les clubs de prendre connaissance attentivement de toutes les informations concernant la situation des arbitres sur le site internet afin de leur permettre d'intervenir auprès d'eux pour qu'ils puissent effectuer leurs 18 matchs.

La Commission reste à la disposition des clubs qui désirent obtenir des renseignements.

Le Président, Patrice LAVIGNON